



ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES
Inscriptions au Pôle des Affaires scolaires
32 avenue Carnot - 54130 Saint-Max
Contact : contact@mairie-saint-max.fr
tél. 03 83 18 28 91



**2022
> 2024**

**ÉLECTIONS
JEUNES
(COLLÈGE/LYCÉE)**

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

TU HABITES SAINT-MAX ? TU AS DES PROJETS, DES IDÉES, DES ENVIES ?

PRÉSENTE TOI POUR T'INVESTIR ET AGIR POUR TA VILLE !

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pourquoi le CMEJ ?

- Pour donner la parole aux jeunes : écouter les idées et les propositions.
- Pour leur faire découvrir le fonctionnement de la mairie.
- Pour réaliser de nouveaux projets.
- Pour participer à l'information des jeunes.
- Pour représenter les jeunes de la Ville lors des différentes manifestations.
- Pour s'investir au plus tôt dans l'action publique.
- Pour entretenir le devoir de Mémoire

Composition du CMEJ

- 27 élu(e)s

Le fonctionnement

Les membres du CMEJ se réunissent régulièrement. Les séances permettent de prendre des décisions, d'échanger sur les différents sujets, de travailler sur des projets pour la ville et pour les écoles, de participer à des animations et des visites. Les jeunes élu(e)s organisent et participent à des événements importants sur la commune comme les cérémonies patriotiques (11 novembre, 8 mai, 14 juillet), les fêtes des enfants, les vœux de Monsieur le Maire à la population.

*Tu as des idées pour ta Ville ?
Tu souhaites être porte-parole de tes camarades et
faire entendre la voix des Jeunes ?*

Alors, deviens membre du CMEJ !

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Qui peut-être élu(e) ?

Pour être élu(e), il faut réunir deux conditions :

- 1- Habiter Saint-Max
- 2- Être scolarisé au collège ou au lycée

Devenir candidat

Pour être candidat, il faut faire :

- Acte de candidature via le document distribué par les référents du CMEJ.
- Remettre une autorisation parentale signée.

Se faire élire

Chaque candidat s'engage à gérer sa propre communication auprès des scrutateurs de la ville.

TU SOUHAITES DEVENIR MEMBRE DU CMEJ ?

Des panneaux d'affichage seront installés à la mairie; il faudra distribuer les flyers ou encore demander à ton professeur principal si tu peux prendre la parole devant tes camarades afin de leur soumettre des projets.

LES ÉLECTIONS

Le vote

Pour voter, tu devras présenter ta carte électorale fournie par la mairie, avant de faire un choix personnel à l'intérieur de l'isoloir et de signer le registre d'émargement.



Le dépouillement

Il y aura dépouillement après le vote, 15 candidats seront retenus.

UNE FOIS ÉLU(E)...

- PARTICIPER ASSIDÛMENT à toutes les séances.
- TRAVAILLER dans le respect de la démocratie et être force de propositions.
- PARTICIPER AUX MANIFESTATIONS MUNICIPALES, afin d'y représenter les jeunes Maxois.
- AVOIR UN COMPORTEMENT EXEMPLAIRE, citoyen et être un modèle pour tes camarades.

Les actions

- Une manifestation « droit des enfants »
- Les cérémonies militaires (le 11 novembre et le 8 mai)
- Les vœux du Maire à la population.

Installation du CMEJ

Cette première séance se déroulera le **samedi 10 décembre 2022**, en présence des jeunes et de Monsieur le Maire et des membres du conseil Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET DE JEUNES DE LA VILLE DE SAINT-MAX



Le CMEJ est un dispositif de participation à la vie locale pour les enfants et les adolescents. Il permet de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à la démocratie. Le CMEJ est constitué de 27 jeunes, 12 représentants maxois des écoles élémentaires (soit 3 élèves de CM1 et/ou de CM2 par école) et 15 collégiens et lycéens (entre 9 ans et 17 ans).

Pour cette nouvelle mandature, les élections sont organisées pour désigner les nouveaux élus qui prendront leurs fonctions en novembre pour une durée de deux ans.

ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

Inscriptions au Pôle des Affaires Scolaires

32, avenue Carnot - 54130 Saint-Max

Contact : contact@mairie-saint-max.fr - 03 83 18 28 91

